INITIALES DU MAIRE
PT
F.C
INITIALES DU DIR.-GÉN. / SEC.-TRÉS.

Municipalité de Laurier-Station

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-STATION
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

1224IÈME SESSION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

À une séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, à 19h30, par visioconférence et en huis-clos, étaient présents :

Mme Pierrette Trépanier, maire

M. Frédéric Dion, conseiller no 1
Mme Huguette Charest, conseillère no 2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no 3
M. Marc Legros, conseiller no.4
M. Marcel Demers, conseiller no 5

Est présent :
M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 19h30 par madame Pierrette Trépanier, maire qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 0223-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

NO: 0224-20

ADOPTION PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Dion, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté et dispensé de lecture ;
- QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
JT
F.C
INITIALES DU DIR.-GÉN. / SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

3. PARTIE INFORMATIVE

3.1 Les conseillers membres de la RIAELC font l'état de situation concernant les derniers développements du comité de la Régie.

3.2 Madame la conseillère Suzanne Croteau, responsable Famille aînés fait un suivi des formations reçues de la part de la MRC concernant le renouvellement de la Politique familiale de la municipalité. La deuxième rencontre du comité local aura lieu à la mi-novembre pour l'analyse du plan d'action de la politique familiale 2015.

3.3 M. Corneau, secrétaire-trésorier, fait état de la correspondance reçue le 23 octobre de la part de Recyc-Québec. Le but est d'informer la municipalité des montants à recevoir dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Pour 2020, le montant remis à Laurier-Station ainsi qu'aux membres de l'entente intermunicipale de recyclage, sera de 355 749,20$.

4. ADMINISTRATION

NO: 0225-20

RÉSOLUTION / ENTENTE INTERMUNICIPALE MRC / PFM-MADA

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station a signifié par résolution son intérêt à participer à la démarche collective pour mettre à jour les Politiques MADA-Famille;

ATTENDU QUE l'article 569.0.1 du Code municipal prévoit que : *« Toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence. »;*

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative à la mise à jour des Politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales au de la municipalité de Laurier-Station;

ATTENDU QUE la MRC a reçu le 14 octobre dernier l'ensemble des conventions d'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station recevra une subvention de 2 500 $ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et que cette somme servira à mettre à jour les Politiques familiales municipales dans le cadre d'une démarche collective;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de fixer les modalités de rapatriement de ces sommes à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a fait l'embauche d'une ressource pour accompagner les municipalités dans la mise à jour de leurs politiques MADA-Famille;

ATTENDU QUE la municipalité de Leclercville n'était pas admissible à ce programme de financement, mais qu'elle désire intégrer la démarche collective;

Formules Municipales No 5614-SPÉCIAL

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR.-GÉN. / SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure la municipalité de Leclercville à l'entente intermunicipale afin de régir également sa participation financière à la démarche collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- DE désigner madame Pierrette Trépanier, maire, pour signer l'entente intermunicipale venant fixer les modalités de mise en commun des sommes reçues dans le cadre de la démarche collective de mise à jour des PFM.

ADOPTÉE

NO: 0226-20

RÉSOLUTION / AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE PFM / MINISTÈRE DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE Nom de la municipalité a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE Nom de la municipalité désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER madame le maire Pierrette Trépanier à signer au nom de la municipalité de Laurier-Station, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;
- DE confirmer que madame la conseillère Suzanne Croteau est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

5. IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

NO: 0227-20

AUTORISATION DE PAIEMENT / FACTURES / SNC-LAVALIN INC. / PLANS ET DEVIS / PROJET DE LA RUE OLIVIER ET LAPOINTE

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'adjudication d'un contrat de plans et devis pour le prolongement des rues Lapointe et Olivier à la firme « ***SNC-Lavalin inc.*** », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 6 octobre 2020, d'un montant de 1 320$ avant taxes, pour la réalisation de 70% du mandat de plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Dion, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

INITIALES DU MAIRE
PT
F.C
INITIALES DU DIR.-GÉN. / SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- D'AUTORISER le paiement à « ***SNC-Lavalin inc.*** », d'un montant total de 1 320$ avant taxes dans le cadre du projet de prolongement des rues Lapointe et Olivier (70% du mandat réalisé).

ADOPTÉE

6. DIVERS

8.1 Les conseillers proposent l'idée d'organiser un concours de décorations de Noël dans la municipalité en avance et de remettre des prix par tirage au sort aux citoyens participants.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question-

NO: 0228-20 **ACCEPTATION DES COMPTES / OCTOBRE 2020**

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois d'octobre 2020 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes du mois d'octobre 2020 au montant de **312 336.94$.**

ADOPTÉE

NO: 0229-20 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Dion, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19h57

ADOPTÉE

Pierrette Trépanier, maire

Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-SPÉCIAL